

Dans certains cas, des sociétés qui disposent pourtant elles-mêmes de laboratoires de recherches en pleine activité nous demanderont d'entreprendre pour elles des enquêtes quelque peu hors de l'ordinaire. En outre, nos contacts avec les industries, ou notre collaboration avec elles, sont souvent le fruit d'une consultation.

Il est à peu près impossible de dire combien de visites ont lieu de part et d'autre. Pendant un certain temps, d'ailleurs très court, nous prenions note, tout simplement, de ces échanges. Il n'est pas du tout rare qu'une ou deux personnes à la fois aillent consulter sur place des fonctionnaires de telle ou telle branche de l'organisme, qu'il y ait une centaine de telles visites dans une journée. En moyenne, ces visites ont lieu, je pense, cinquante à soixante fois le jour, compte non tenu des tournées organisées pour qu'un groupe de personnes ait une vue générale d'une installation déterminée.

Pour ce qui est des demandes de renseignements, j'ignore le nombre des réponses qui ont été faites. En général, on cherche à réaliser la décentralisation. Il n'y a qu'un moyen, je crois, d'accomplir le travail d'ordre technique qui s'impose. Notre désir est que nos spécialistes en ce domaine puissent se mettre en relations directes avec leurs homologues, dans l'industrie, afin que les échanges d'information technique soient plus rapides et, si je puis dire, plus personnels. Officiellement parlant, nous avons un service de renseignements techniques, qui répond chaque année à quelque 5,000 demandes. Ce service a été établi d'abord pour l'utilité des petites industries, et ses fonctionnaires ambulants visitent les petites industries dans leurs régions respectives. Une fois que le service a été mis sur pied et que des associations provinciales de recherches eussent entrepris des études en la matière, nous avons cru que l'activité locale serait plus efficace si elle était organisée sur un pied local. Nous avons conclu des contrats d'après ce principe. Au bureau principal de l'organisme, on s'occupe de répondre aux demandes de renseignements, mais nous avons aussi conclu avec certaines provinces des ententes en vertu desquelles ont été institués des services régionaux. Tel a été le cas en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario et en Nouvelle-Écosse. Nous déléguons des fonctionnaires sur place dans d'autres régions également. Une telle façon de procéder a été très avantageuse pour les petites industries.

Enfin, — et au Canada cette initiative est d'envergure, elle revêt le même caractère quasi exceptionnel —, des comités dits conjoints ont été institués. A l'étranger, en Grande-Bretagne par exemple, les organismes de recherches ont donné parfois des résultats extraordinaires. Dans un domaine déterminé, les industries se groupent et créent conjointement un institut de recherches. Mais cette ligne de conduite a été lente à s'introduire en notre pays, pour plusieurs motifs. D'abord, chez nous, les recherches industrielles commencent seulement à prendre de l'expansion. Ensuite, les sociétés canadiennes sont souvent des filiales ou des succursales de sociétés étrangères; elles ont des contacts à l'étranger et préfèrent ce genre de rapports à ceux qu'elles pourraient entretenir avec leurs concurrents. D'autre part, la collaboration est à souhaiter. Voilà pourquoi ces comités que l'on appelle conjoints ont été institués.

Ils se composent de représentants du Conseil national de recherches, des organismes de recherches du gouvernement fédéral, d'organismes provinciaux, de délégués des universités et de l'industrie, et ont été créés pour une fin particulière. Quand la besogne à accomplir exige la création d'un comité, alors ce comité est institué, et une fois la tâche accomplie, le comité disparaît. Nous en avons eu jusqu'à quarante ou cinquante, et à l'heure actuelle il y en a vingt-